LE COUP DE BILL'ART DU SOIR

Amimour parle de Boumediène

Par Kader Bakou

Invité dernièrement de l'émission TV «Saharat El Madina» depuis Constantine, Mahieddine Amimour, écrivain, journaliste, artiste peintre et ancien ministre de la Culture, a beaucoup parlé de Boumediène.

Le Dr Amimour, qui était conseiller en communication de Houari Boumediène, a révélé qu'en 1968, le président français Charles de Gaulle avait, en 1968, invité le président algérien en France. Celui-ci avait posé une série de conditions. Il avait, notamment, exigé le statut de visite d'Etat, avec l'accueil à l'aéroport de Paris par De Gaulle en personne et l'hymne national algérien *Kassaman* inclus dans le protocole. Il avait également exigé de voir le drapeau algérien hissé à l'aéroport et dans les rues de Paris, notamment sur l'avenue des Champs-Elysées (dans le contexte de l'époque, c'était presque inimaginable). Boumediène avait aussi exigé de déposer une gerbe de fleurs sur la tombe du soldat inconnu.

Le Dr Amimour a avoué n'avoir pas compris les raisons de cette dernière condition. Boumediène lui avait expliqué que ce soldat inconnu est peut-être algérien, sénégalais, marocain ou d'un autre pays africain. C'était pour rappeler à la France le rôle des Africains (presque nié à l'époque) durant la Première Guerre mondiale. La visite n'avait pas eu lieu parce que De Gaulle avait trouvé les conditions de Boumediène «exagérées».

Mahieddine Amimour a aussi parlé d'un événement dont il avait été personnelement témoin. Il se trouvait dans le bureau du Président quand le téléphone a sonné. Amimour a pris le combiné. C'était Mouammar Kadhafi qui voulait parler à Boumediène. «J'allais sortir, mais le Président m'a dit que je peux rester.» A un certain moment, j'entends Boumediène dire : «Non ya Maâmar !» Puis un peu plus tard répéter : «Non ya Maâmar», mais d'une voix plus forte. Le président repose le combiné et me dit : «Kadhafi voulait l'autorisation de survoler l'Algérie pour aller bombarder le palais de Skhirat. J'ai refusé.»

Boumediène a demandé son avis à Amimour qui a répondu que Kadhafi voulait seulement que les gens sachent qu'il allait bombarder Skhirat et que l'Algérie l'avait empêché. «Certains disent que Boumediène était un dictateur. Mais ce n'est pas vrai. Il écoutait les gens. L'Algérie a perdu une grande personnalité avec la mort de Boumediène», souligne l'ancien ministre. Cet événement avait eu lieu le 10 juillet 1971 lors de la tentative de coup d'Etat contre le roi du Maroc Hassan II. Selon Amimour, les relations n'étaient pas amicales entre Boumediène et Hassan II, car les visions politiques étaient très différentes. Mais les deux hommes se respectaient, surtout après Skhirat. «Boumediène m'avait dit que l'Algérie est pour la stabilité du Maroc et que la stabilité du Maroc dépend de la stabilité du trône. Il m'avait aussi dit que la stabilité du Maroc et la stabilité de l'Algérie sont complémentaires.» Mahieddine Amimour a aussi raconté comment le roi Fayçal d'Arabie Saoudite avait changé d'avis concernant l'Algérie. «Le roi Fayçal considérait l'Algérie comme un pays communiste où les gens ne font même pas la prière. En rencontrant Boumediène, il a découvert un homme très connaisseur en islam. Il a aussi vu que dans les projets des 1000 villages socialistes de la Révolution agraire, la mosquée était au centre du village.»

Boumediène n'était, certainement, ni un ennemi de la démocratie ni un ennemi de l'islam.

K. B.
bakoukader@yahoo.fr

lesoirculture@lesoirdalgerie.com

NOUJOUM, 10 ANS, DIVORCÉE DE KHADIDJA ESSALAMI

Intelligent, subtil mais impitoyable !

***Moi Noujoum, 10 ans, divorcée*, était en compétition au Festival international d'Oran du film arabe. Réalisée par la cinéaste yéménite Khadidja Essalami, ce long-métrage est la première œuvre cinématographique qui aborde la question du mariage précoce, une tradition meurtrière et impunie au Yémen.**

Photo : DR

Difficile d'aborder un phénomène aussi choquant sans verser dans le langage tracté et manichéen. Et pourtant, la réalisatrice yéménite n'a jamais manqué de subtilité dans sa dénonciation du mariage des mineures dans son pays. Il s'agit de l'histoire vraie de Noujoum, la fillette de dix ans qui a forcé le respect du monde entier en fuyant sa famille et en se réfugiant dans un tribunal pour obtenir le divorce d'un mari trois fois son aîné auquel elle a été livrée par ses parents.

C'est au cœur de paysages féeriques qu'on découvre l'horreur d'une enfance saccagée et d'un consensus social à peine croyable autour du viol et de l'esclavage infligés à des fillettes qui n'ont pas fini de jouer à la poupée. Khadidja Essalami élabore un récit en deux temps mais aussi à deux tons : d'abord, la chronique trash et impitoyable des souffrances christiques de Noujoum, vendue «selon la charia et la sunna» à un mari trentenaire, violée et tabassée dès la première nuit et réduite à l'esclavage par sa belle-mère.

Au bout de trois mois, elle décide de fuir chez ses parents qui, malgré l'atrocité de ce qu'elle leur raconte, refusent de la reprendre et veulent l'obliger à retourner à son calvaire. C'est ainsi qu'elle ira se réfugier dans un tribunal où un jeune juge l'héberge chez lui et décide d'intenter une action contre sa famille et son «mari». S'ensuit alors le deuxième temps du récit où le père de Noujoum, d'abord révolté par cette intrusion de l'Etat dans «de sacrosaintes traditions tribales», finira par confesser ce qui l'a poussé à vendre sa fille : on revient à la première scène inachevée du film où la sœur aînée de Noujoum se fait violer par un villageois et l'on comprend qu'après cet incident, le père est contraint de déménager en ville où il lui sera impossible de trouver du travail.

La seule solution sera donc de marier sa fille contre une généreuse dot et d'envoyer son fils en Arabie Saoudite où il travaillera comme garçon à tout faire chez une famille riche. Le juge n'aura d'autre choix que le consensus vu qu'aucune loi yéménite n'interdit le mariage des mineurs : il parviendra à convaincre le chef de la tribu du mari de forcer celui-ci à accorder le divorce à Noujoum. On perçoit ici la volonté de Khadidja Essalami d'équilibrer la dramaturgie sans pour autant surligner la nuance ni justifier cette pratique barbare. Le souci est plutôt d'ordre formel car elle prend la mesure de la vacuité d'une œuvre cinématographique quand elle opte pour le schématisme et la séparation nette des profils psychologiques des personnages entre méchants bourreaux et victimes éplorées. Cependant, cette parole donnée au père et le compromis trouvé avec le chef tribal peuvent paraître fortement discutables d'un point de vue éthique étant donné l'inhumanité de la pratique, mais ils ne sont, en réalité, qu'une pirouette quasiment pédagogique destinée à une société loin d'être prête à mettre fin à ce genre de traditions. De plus, ces dernières images n'égaleront jamais la force et la cruauté des scènes où l'on voit cette petite fille se faire sauvagement violer et passer à tabac.

Le film a, par ailleurs, attiré un public nombreux à la salle Le Maghreb d'Oran, et n'a pas manqué de susciter émoi et révolte chez les spectateurs qui ont longuement applaudi le divorce de Noujoum comme s'ils y assistaient réellement !

Sarah H.

FESTIVAL CULTUREL NATIONAL DE LA CHANSON CHAÂBIE

La vitesse de croisière

C'est déjà la dixième édition du Festival culturel national de la chanson chaâbie. Cette édition, celle de la maturité, se déroulera du 25 au 30 juin à l'Agora et à la salle Frantz-Fanon de Riadh-El-Feth à Alger.

24 candidats (dont une femme) de différentes wilayas (Béjaïa, Tiaret, Annaba, Skikda...) participeront à cette dixième finale de ce concours national de la chanson chaâbie dont le jury est présidé par Aïssaoui Lounès. Tous les candidats seront accompagnés sur scène par l'Orchestre pilote, sous la direction d'Abdelkrim Amimour.

«Nous avons privilégié une approche pédagogique, concernant la composante du jury, car nous connaissons les vieux conflits dans ce domaine entre les empiriques et les scientifiques», a indiqué Maâmar Guenna, commissaire du festival, qui a animé hier une conférence de presse au Centre de presse d'*El Moudjahid* à Alger. La soirée d'ouverture à l'Espace Agora sera aussi l'occasion de rendre un hommage posthume aux artistes Rachid Nouni et Kamel Messaoudi. Outre les candidats (4 par soirée), les organisateurs ont invité des «guest stars» à chaque soirée.

Le public pourra, ainsi, assister, respectivement, à des concerts de Nassima Chaâbane, Toufik Aoun, Beredjel Mohamed Ryad, Abdelkader Cherchame, Kouhil Benyoucef et enfin Chaou Abdelkader, à la clôture de l'événement.

La salle Frantz-Fanon abritera, en parallèle, des conférences et des ateliers. Ainsi, le dimanche 28 juin à partir de 13h, le Pr Mohamed Mehenek animera un atelier thématique sur «l'apprentissage des fondamentaux de la musique et techniques vocales, l'écoute musicale, la grammaire musicale, le chant et l'exécution».

Le mardi 30 juin, toujours à partir de 13h, le Dr Saâda Yacine donnera une conférence intitulée «Etude sociologique du Melhoune». L'objectif principal du Festival culturel national de la chanson chaâbie est la découverte et la promotion de nouveaux talents. Le lauréat 2015 recevra un prix d'une valeur de 500 000 DA. Les deuxième et troisième places sont d'une valeur respective de 300 000 DA et 150 000 DA. Le prix spécial du jury est d'une valeur de 100 000 D.A.

Depuis sa création, la phase finale du Festival culturel national de la chanson chaâbie se déroule durant le mois de Ramadhan.

K. B.

Actucult

ESPACE AGORA DE RIADH EL-FETH (EL-MADANIA, ALGER)
Mercredi 1er juillet : Soirée chaâbi avec Mohamed Raoui et Kamel Boufroum. Animation : Hamid Achouri.
THÉÂTRE NATIONAL ALGÉRIEN MAHIEDDINE-BACHTARZI (ALGER)
Mardi 23 et mercredi 24 juin à 22h30 : Pièce *El Haycha*, mise en scène de Mohamed Cherchel, d'après Eugène Ionesco, une production du Théâtre national algérien.
SALLE ATLAS (BAB EL-OUED, ALGER)
Mercredi 24 juin : Concerts d'El monchid Fares Soltani (Blida) et de la troupe d'El Monchid Abderrahmane Ben Hamama (Alger).
SALLE EL MOUGGAR (ALGER-CENTRE)
Lundi 22 juin : Concert de la Troupe El Ferda.
COMPLEXE CULTUREL ABDELWAHAB-SALIM AU THÉÂTRE DE PLEIN AIR (CHENOUA, TIPASA)
Vendredi 26 juin à 22h30 : Concerts de la Troupe El Raya (Boudouaou), la Troupe El Wisal (Boumerdès) et de la Troupe Adel Haned (Alger).

MUSEUM BARDO LOUNGE (ALGER)
Dimanche 28 juin : Concert de Lila Borsali.
CHAPITEAU DE L'HÔTEL HILTON (PINS-MARITIMES, ALGER)
Lundi 22 juin : Concert de Babylone.
Mardi 23 juin : Concert de Dalia Chih.
Mercredi 24 juin : Concert de Freeklane.
Jeudi 25 juin : Concert de Djmawi Africa.
SALLE IBN-KHALDOUN (ALGER-CENTRE)
Mardi 23 juin à 22h30 : Concert de Sid Ali Driss.
Mercredi 24 juin à 22h30 : Concert de l'association Mezghenna.
Jeudi 25 juin à 22h 30 : Concert de Samir Lassimi.
Vendredi 26 juin à 22h 30 : Concert de Kamel Aziz.
MAISON DE LA CULTURE AHMED-AROUA (KOLÉA, TIPASA)
Jusqu'au 1er juillet : Salon du livre. Spectacles pour enfants.
Lundi 22 juin à 23h : Pièce *Célibataire marié* du Mouvement théâtral de Koléa.
Mardi 23 juin à 23h : Soirée chaâbi avec Nasser Mokdad et Benyoucef Kouhil.
Mercredi 24 juin à 23h : Soirée andalouse avec l'association Nassim Essabah de Cherchell.
Jeudi 25 juin à 23h : Soirée musicale variée avec l'association artistique Essahilia de Fouka et avec le groupe Ichenwiyen.
INSTITUT FRANÇAIS D'ALGER (ALGER-CENTRE)
Jusqu'au 4 juillet : Exposition «Eaux de-là» d'Anne Saffore (sur les façades de l'Institut).
GALERIE D'ARTS AÏCHA-HADDAD (84, RUE DIDOUCHE-MOURAD, ALGER)
Jusqu'au 25 juin : Exposition de peinture par l'artiste Réda Djeffal.
GALERIE D'ART SIRIUS (139, BD KRIM-BELKACEM, TÉLEMLY, ALGER)
Jusqu'au 30 juin : Exposition de peinture «Symphonie du désert» de l'artiste Valentina Ghanem Pavlovskaya.
GALERIE BAYA DU PALAIS DE LA CULTURE MOUFDI-ZAKARIA (KOUBA, ALGER)
Jusqu'au 27 juin : 5e Salon national de la photographie insolite.
PARKING D'ARDIS (PINS-MARITIMES, ALGER)
Jusqu'a la fin du mois de Ramadhan : Cirque Amar, tous les jours à 22h et à 0h10. Spectacle spécial dimanche et lundi à 0h10 (prix : 500 DA).
MUSÉE NATIONAL D'ART MODERNE ET CONTEMPORAIN D'ALGER (RUE LARBI-BEN -M'HIDI)
Jusqu'au 9 juillet : Exposition «La saga de la création de la Cinémathèque algérienne» à l'occasion du cinquantenaire de sa création.